

RÈGLEMENT DU MUSÉE NATIONAL ZÜRICH

Bienvenue au Musée national Zurich.

Nous avons à cœur d'offrir à nos visiteuses et visiteurs une sécurité et une propreté maximales. Pour cela, il est impératif de respecter les règles suivantes, qui – sauf mention contraire explicite – s'appliquent dans l'ensemble du bâtiment (salles d'exposition, foyer, boutique, vestiaire, toilettes, etc.).

1. Toute personne qui fait une visite au Musée national Zurich est tenue de respecter le règlement.
2. Pour des raisons de sécurité, le Musée national Zurich fait l'objet d'une surveillance vidéo.
3. Il est interdit de toucher les objets exposés, de les endommager ou de les dégrader de quelque façon que ce soit. Les visiteuses et visiteurs répondent de l'intégralité des dégâts qu'ils occasionnent.
4. Les poussettes ne sont pas admises dans les salles d'exposition. En cas de besoin, des poussettes cannes appartenant au musée et des porte-bébés sont disponibles à l'accueil.
5. Sauf indication contraire, il est permis de prendre des photographies à des fins privées, sans flash ni trépied, dans les expositions.
6. Le Musée national Zurich est un espace non-fumeur. La nourriture et les boissons sont interdites dans les salles du musée.
7. Les animaux ne sont pas admis au Musée national Zurich, à l'exception des chiens guides d'aveugle.
8. Les sacs de sport, les cabas à provisions, les porte-documents, les valises et les sacs à dos, ainsi que les instruments de musique, les cartons à dessin, les vêtements de pluie, les parapluies, les gros manteaux et vestes, etc. doivent être déposés dans les casiers du vestiaire. Les petits sacs dont la taille ne dépasse pas le format A3 peuvent être emportés.
9. Les objets déposés dans les casiers doivent en être retirés avant de quitter le Musée national Zurich. Pour des raisons de sécurité, les casiers sont ouverts et vidés chaque soir par le personnel du musée.
10. Les enseignant/es, les responsables de groupes et les représentantes légales et les représentants légaux doivent veiller à un comportement correct de la part des enfants et des jeunes qu'ils accompagnent. Il est interdit de courir et de crier dans les salles d'exposition. Les comportements inappropriés ou dérangeants, notamment à l'encontre d'autres visiteuses et visiteurs, du personnel du musée ou des préposées et préposés du Musée national Zurich, ne sont pas tolérés.

Les instructions du personnel et des préposées et préposés du Musée national Zurich doivent être respectées. Les infractions au règlement peuvent entraîner une sommation de quitter le musée, des poursuites pénales ou une demande en dommages-intérêts. Les personnes sommées de quitter le musée ne pourront prétendre au remboursement de leur billet. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une agréable visite.

Le règlement est disponible dans d'autres langues sur le site www.landesmuseum.ch
→ Informations visiteurs.

Règlement MNZ / 08.11.2021